

2

Nommer un commissaire du gouvernement au plan de développement culturel



STATUT

Recommandation alternativement transposée

Version 2

Travaux réalisés

- 2022 : Le poste de commissaire du gouvernement au plan de développement culturel (KEP) n'ayant pas été instauré, Laurence Brasseur du Service des Études et Statistiques et de la Documentation fût désignée pour assurer la mission de suivi, de coordination et d'évaluation du KEP aux côtés de Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.
- 2020 : Le ministère de la Culture a créé un département KEP, met en œuvre le plan de développement culturel et fait une adaptation régulière de celui-ci en fonction des besoins effectifs. La coordination et la mise en œuvre des différentes recommandations est assurée par Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.

Travaux en cours

- Intégration du pilotage et de la mise en œuvre du KEP dans les missions de l'Observatoire de la Culture qui est en voie de création (voir recommandation KEP no 3)

Documentation

- [Kulturentwécklungsplang 2018-2028](#)

Contact

- Jo Kox
(+352) 247 86603
jo.kox@mc.etat.lu
- Laurence Brasseur
(+352) 247 86618
laurence.brasseur@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023